



Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

**Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2024
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art. 1^{er} - Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

| Date de nomination | Nom | Prénom | Grade actuel |
|---------------------------|----------------|---------------|--|
| 01/07/2024 | ALI | Delphine | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | DE SAINT JORRE | Sandrine | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | ESNEE | Nathalie | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe |

| Date de nomination | Nom | Prénom | Grade actuel |
|---------------------------|--------------|-----------------|--|
| 01/07/2024 | GERARD | Marie-Christine | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | GOUVERNET | Carole | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | LAISNEY | Sarah | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | LAROSE | Sandrine | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | LEBOUTEILLER | Maryse | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | LERO | Angèle | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | LETULLE | Nathalie | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | MILET | Magali | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | ROULAND | Claudine | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | MACE | Camille | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | VIGOT | Aurélie | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe |

Art. 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit (adresse postale : 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) soit par voie électronique via l'application « télérécourse citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.



Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

**Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2024
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art. 1^{er} - Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

| Date de nomination | Nom | Prénom | Grade actuel |
|---------------------------|------------|---------------|-----------------------|
| 01/07/2023 | LAINE | Alexia | Adjoint administratif |

Art. 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre
Date de signature : 24/06/2024
Qualité : Directeur des ressources humaines



Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit (adresse postale : 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) soit par voie électronique via l'application « télérecours citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.



Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

**Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2024
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1^{er} - Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

| Date de nomination | Nom | Prénom | Grade actuel |
|---------------------------|-------------|---------------|--|
| 01/07/2024 | DAVID | Valérie | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | BERTIN | François | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | DINGREVILLE | Tony | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe |

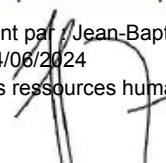
| Date de nomination | Nom | Prénom | Grade actuel |
|--------------------|-----------|-----------|--|
| 01/07/2024 | GESMIER | Laurent | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | GIRARD | Yann | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | HIRARD | Sébastien | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | LAINÉY | Ludovic | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | LEMOIGNE | Stéphane | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | LETELLIER | Thibaud | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | RENAULT | Stéphane | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe |
| 01/07/2024 | HAVIN | Matthias | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe |

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre
Date de signature : 24/06/2024
Qualité : Directeur des ressources humaines



Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit (adresse postale : 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) soit par voie électronique via l'application « télérecours citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.



Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

**Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2024
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1^{er} – Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

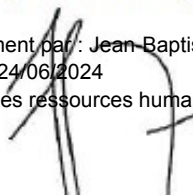
| Date de nomination | Nom | Prénom | Grade actuel |
|---------------------------|------------|---------------|---------------------|
| 01/07/2024 | ALEXANDRE | David | Adjoint technique |
| 01/07/2024 | DUCLOS | Jean-Philippe | Adjoint technique |
| 01/07/2024 | HIRARD | Mickaël | Adjoint technique |
| 01/07/2024 | VERDIERE | Sébastien | Adjoint technique |

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre
Date de signature : 24/06/2024
Qualité : Directeur des ressources humaines



Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit (adresse postale : 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) soit par voie électronique via l'application « télérecours citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.



Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

**Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2024
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT**

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1^{er} - Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

| Date de nomination | Nom | Prénom | Grade actuel |
|--------------------|-----------|------------|---|
| 01/07/2024 | HASLEY | Sandrine | Adjoint technique des établissements d'enseignement |
| 01/07/2024 | HERBERT | Anne-Marie | Adjoint technique des établissements d'enseignement |
| 01/07/2024 | GAUDIN | Valérie | Adjoint technique des établissements d'enseignement |
| 26/08/2024 | MORISSEAU | Yann | Adjoint technique des établissements d'enseignement |
| 04/11/2024 | DUCASSOU | Nadia | Adjoint technique des établissements d'enseignement |
| 05/11/2024 | HELVE | Myriam | Adjoint technique des établissements d'enseignement |
| 01/12/2024 | GEFFROY | Thierry | Adjoint technique des établissements d'enseignement |

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

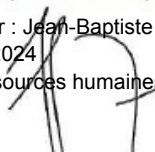
Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre

Date de signature : 24/06/2024

Qualité : Directeur des ressources humaines



Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit (adresse postale : 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) soit par voie électronique via l'application « télérécourse citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.



Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

**Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2024
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL**

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1^{er} - Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

| Date de nomination | Nom | Prénom | Grade actuel |
|--------------------|-------------|-----------|-------------------|
| 01/07/2024 | FOUCHARD | William | Agent de maitrise |
| 01/07/2024 | BOULEY | Bruno | Agent de maitrise |
| 01/07/2024 | CHABRUN | Olivier | Agent de maitrise |
| 01/07/2024 | GIRAULT | Nadège | Agent de maitrise |
| 01/07/2024 | HARDEL | Antoine | Agent de maitrise |
| 01/07/2024 | HENRY | Philippe | Agent de maitrise |
| 01/07/2024 | LEVAVASSEUR | François | Agent de maitrise |
| 01/07/2024 | LIEGEARD | Sébastien | Agent de maitrise |
| 02/07/2024 | LEGENTIL | Nicolas | Agent de maitrise |
| 15/11/2024 | FERRON | Eric | Agent de maitrise |

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

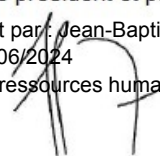
Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre

Date de signature : 24/06/2024

Qualité : Directeur des ressources humaines



Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit (adresse postale : 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) soit par voie électronique via l'application « télérécourse citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.



Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

**Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2024
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT**

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1^{er} – Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

| Date de nomination | Nom | Prénom | Grade actuel |
|---------------------------|------------|---------------|--|
| 01/07/2024 | BAZIRE | Lydie | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement |

| Date de nomination | Nom | Prénom | Grade actuel |
|--------------------|------------|-------------|--|
| 01/07/2024 | DIEN | Christophe | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement |
| 01/07/2024 | DUCHEMIN | Sébastien | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement |
| 01/07/2024 | FAUVEL | Fanny | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement |
| 01/07/2024 | LE BIEZ | Sophie | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement |
| 01/07/2024 | MAILLARD | Thérèse | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement |
| 01/07/2024 | MARIE | Lionel | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement |
| 01/07/2024 | THIEBOT | Patricia | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement |
| 01/07/2024 | VIMOND | Laurence | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement |
| 01/07/2024 | BEUZEBOC | Gérard | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement |
| 01/07/2024 | DESHAYES | Bruno | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement |
| 01/07/2024 | LEPEIGNE | Jean-Claude | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement |
| 01/07/2024 | LEPRIEUR | Anne-Sophie | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement |
| 01/07/2024 | LORRAIN | Ludovic | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement |
| 01/07/2024 | LEPIONNIER | Wilfried | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement |

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation
 Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre
 Date de signature : 24/06/2024
 Qualité : Directeur des ressources humaines

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit (adresse postale : 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) soit par voie électronique via l'application « télérécourse citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.